

Bac Pro

Volume complément horaire et accompagnement personnalisé



1. Volume complément horaire

Pour le calcul des heures profs s'ajoute au total des heures d'enseignement un volume complémentaire pour les activités en groupe à effectif réduit et les activités de projet. Ce volume est globalisé et réparti par l'établissement. Il est indépendant des structures.

- Grille 1

- Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 15 élèves :
 $nb\ total\ des\ élèves\ de\ ces\ divisions / 20\ et\ X\ 11,5$
- Pour les divisions dont l'effectif est inférieur à 15 :
 $nb\ total\ des\ élèves\ de\ ces\ divisions / 20\ et\ X\ 5,75$

- Grille 2

- Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 18 élèves :
 $nb\ total\ des\ élèves\ de\ ces\ divisions / 24\ et\ X\ 11,5$
- Pour les divisions dont l'effectif est inférieur à 18 :
 $nb\ total\ des\ élèves\ de\ ces\ divisions / 24\ et\ X\ 5,75$

Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 (grille1) ou 18 (grille2) ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

La dotation reste identique que les élèves soient répartis dans 4 divisions à 30 ou 5 divisions à 24 ou 6 divisions à 20 élèves. Les divisions seront jumelées entre celles dépendant de la grille 1 mais aussi entre les grilles 1 et 2.

Plusieurs étapes lors du débat sur la DHG.

Pour chaque division :

- appliquer l'horaire élèves minimum (page précédente)
- puis les heures complémentaires attribuées à chaque division en fonction des effectifs
- la somme de ces heures donne l'enveloppe attribuée par l'administration rectorale à chaque section
- l'équipe pédagogique doit ensuite débattre de la répartition des heures de compléments horaires qui permettront des groupes à effectif réduit dans telle discipline
- si, après débat, l'enveloppe horaire s'avère insuffisante, les équipes doivent regrouper les demandes par établissement
- écrire des motions pour le CA et se mobiliser pour obtenir une attribution horaire complémentaire.

2. Accompagnement personnalisé

2,5h/élève/semaine

« des dispositifs seront proposés aux élèves en fonction de leurs besoins et de leurs projets personnels. »

Le SNUEP FSU dénonce la globalisation des volumes complémentaires d'heures prof puis leur répartition par l'établissement.

Pour le SNUEP FSU, chaque discipline doit être enseignée dans les mêmes conditions à tous les élèves.

Le SNUEP FSU exige le retour à des grilles horaires nationales hebdomadaires et disciplinaires.

Le SNUEP FSU exige le retour à des seuils de dédoublement par discipline.

Contactez le SNUEP FSU académique, seul syndicat spécifique des PLP à siéger au CTPA (Comité Technique Paritaire Académique). Vos représentants interviendront dans le **Groupe de Travail LP pour soutenir vos légitimes revendications.**

Pour le SNUEP FSU, les heures d'accompagnement personnalisé font partie intégrante de la grille horaire-élève et doivent à ce titre apparaître en heures postes.